

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

Séance du 03 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le 03 avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 29 mars 2023

Étaient présents : M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Gilles TRONCHE - Mme Marlène MIQUEL -

Était absente :

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE13/2023 APPROBATION DU CFU 2022 – BUDGET PRINCIPAL -

Madame Nelly GERMANE, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence pour le vote du compte financier unique,

Monsieur Alban MARTIN, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte Financier Unique portant sur le Budget Principal de Curemonte,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;
- Vu la délibération D48/2021 du 05/07/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
- Vu le Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal de CUREMONTE,

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		350 433,88	-77 825,11		-77 825,11	350 433,88
Opérations de l'Année	-241 646,08	325 823,57	-151 157,51	203 272,43	-392 803,59	529 096,00
TOTAUX	-241 646,08	676 257,45	-228 982,62	203 272,43	-470 628,70	879 529,88
Résultats de Clôture		434 611,37	-25 710,19			408 901,18
Reste à Réaliser	0,00	0,00	-189 576,70	37 391,00	-152 185,70	

Considérant les éléments susvisés, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 du budget principal de CUREMONTE tel que présenté ci-dessus;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Alban MARTIN

1^{er} Adjoint au Maire

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 019-211906706-20230403-DE13_23-BF